ADDENDUM REGLEMENT SPORTIF SUPERMOTO 2015

Art. 06.2 Supression

Art. 06.3 Adapter comme suite :

Par épreuve, il y aura un maximum de 36 pilotes.. En cas de plus que 36 inscriptions en catégorie Nationaux, les coureurs à partir du 37^{ème} temps après la session chronométrée, devront participer aux épreuves débutants et Originals, mais un classement séparé sera établi par catégorie. Ces pilotes seront nommés 'Nationaux B'

Art 09.3 Adapter comme suite :

Nationaux : Etabli comme suite à chaque manche : 25 - 22 - 20 - 18 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés.

A partir de : Superfinale : inchangé -

Art 06.8 - à remplacer par texte comme suite:

La grille de départ de la Superfinale, avec attribution des points pour le Championnat, sera composée de 16 Prestiges, 10 Euro-Nationaux, 5 Nationaux FMB et 5 Nationaux KNMV sur base du classement général sur 2 manches dans leur catégorie. En cas d'égalité des points, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant.

La grille de départ sera établie de la manière suivante :

Pole: 1: 1^{er} Nationaux KNMV 2: 1^{er} Euro-Nationaux 3: 1^{er} Prestige 4: 1^{er} Nationaux FMB 5: 2^{ème} Nationaux KNMV 6: 2^{ème} Euro-Nationaux 7: 2^{ème} Prestige 8: 2^{ème} Nationaux FMB etc

En cas ou, par catégorie, il n'y a pas suffisamment de coureurs pour participer à la Superfinale, la grille sera complétée avec des coureurs qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale de la manière suivante:

- 1. Moins de 16 Prestiges directement qualifiés, les places libres seront complétés par des coureurs Euro-Nationaux qui se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale.
- 2. Les 10 places suivantes seront réservées pour les coureurs Nationaux qui se sont directement qualifiés pour la Superfinale. (5 BMB-FMB et 5 KNMV)
- 3. Si la grille départ n'est pas encore complète, les places libres seront attribués aux pilotes Nationaux A qui se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale, en ordre du classement général dans leur catégorie, en respectant un maximum de 36 coureurs.

Le coureur, directement qualifié pour la Superfinale et qui ne se présente pas au parc fermé, ne peut pas être remplacé par un autre participant.

Approuvé par le Groupe de Travail supermoto le 06/04/2015